

DOSSIER D'INSCRIPTION - 2023-2024

Périscolaire – Mercredi - Extrascolaire

Dossier à compléter et à retourner avant le 30 juin 2023

par mail à periscolaireCV@grandreims.fr ou à déposer uniquement au
Service Jeunesse du Pôle Champagne Vesle
– 18 rue du Moutier – 51390 GUEUX

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité

Composition du dossier (*en cas de séparation : 1 dossier à compléter par responsable*)

- Documents à retourner **compléter et signer** au service jeunesse du pôle :
 - Fiche de renseignements périscolaire - extrascolaire 2023-2024
 - Fiche sanitaire de liaison 2023-2024
 - Bulletin d'inscription aux services « périscolaire et restauration »
 - Bulletin d'inscription aux « mercredis récréatifs »

- Documents à fournir au service jeunesse du pôle :
 - Copie des vaccins à jour
 - ↳ Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en cours de validité : *en cas de problèmes médicaux récurrents ou d'intolérance/allergie alimentaire*
 - Pour le calcul des tarifs (sans justificatif application du tarif le plus élevé) :
 - ↳ Notification des droits aux prestations familiales (CAF ou MSA) de moins de 3 mois avec la composition de la famille et le quotient familial
 - ↳ La photocopie de l'avis d'imposition de l'année 2022 sur les revenus 2021 du foyer
 - Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'année scolaire en cours

- Documents à conserver :
 - Le règlement intérieur périscolaire de la CUGR
 - Nos conditions d'accueil aux différents accueils du pôle
 - Les tarifs à partir du 4 septembre 2023

Pôle scolaire des Bords de l'Ardre à Faverolles et Coëmy

Horaires scolaires : de 8h20/8h30 à 11h30 et de 13h35/13h45 à 16h45

Pôle scolaire d'Écueil

Horaires scolaires : de 8h35/8h45 à 12h00 et de 13h50/14h00 à 16h45

Conditions d'accueil aux services « périscolaire et extrascolaire »

avec application du règlement intérieur voté au CC du 30 juin 2022

*L'inscription préalable est **obligatoire**, y compris pour un accueil occasionnel.*

Aucun enfant ne pourra être accueilli sans le dossier d'inscription dûment complété par le ou les responsables légaux de l'enfant.

L'accueil périscolaire est un service chargé de mettre en place l'accueil des enfants avant et après la classe (le matin, le temps méridien, le soir et la journée du mercredi – le service « transports scolaires » le matin et le soir est également proposé) en établissant le lien avec l'école. Les activités et l'accueil des enfants se déroulent dans le groupe scolaire et ses abords. Ils font la transition avec les enseignements dispensés par le corps enseignant.

L'accueil extrascolaire est un service chargé de mettre en place l'accueil des enfants sur le temps des vacances scolaires : Noël (1 semaine), hiver (2 semaines), printemps (2 semaines) et l'été (4 semaines). Des activités ludiques et sportives sont proposées aux enfants sur une thématique définie par l'équipe encadrante sur le site d'Écueil.

I. Présentation des services

a- L'accueil périscolaire du matin et du soir

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés de l'école concernée.

Les accueils fonctionnent les jours suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants y sont accueillis :

- le matin avant la classe : arrivée échelonnée des enfants
- le soir après la classe : départ échelonné des enfants **à partir de 17h00** et avec une personne habilitée à reprendre l'enfant
 - **Aucun départ à 16h45** (heure de sortie de l'école et de montée dans le bus) ne sera possible afin de permettre la récupération en toute sécurité des enfants par nos équipes encadrantes.

♣ **Horaires de l'accueil périscolaire du groupe scolaire des Bords de l'Ardre à Faverolles et Coëmy :**

Le matin : 7h20 à 8h20

Le soir : 16h45 à 18h45

♣ **Horaires de l'accueil périscolaire du groupe scolaire d'Écueil :**

Le matin : 7h20 à 8h35

Le soir : 16h45 à 18h45

b- Le service de restauration scolaire

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés de l'école concernée.

Tout enfant inscrit est censé être présent aux repas, ces derniers étant facturés aux parents dès inscription.

Aucun enfant ne pourra être accueilli à la cantine s'il n'a pas été préalablement inscrit et s'il n'est pas présent à l'école avant l'heure de celle-ci (récupération des enfants à l'enseignant à l'aide d'un état des inscriptions).

Les enfants d'élémentaire sont en semi-autonomie sur le site de Faverolles et Coëmy et en self sur le site d'Écueil.
Les enfants de maternelle sont servis à table.
Nous fonctionnons en double service : les enfants les plus jeunes seront privilégiés à la prise de leur repas au 1^{er} service.
Le protocole sanitaire est appliqué en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

Les repas sont fournis par le prestataire de service retenu par le Grand Reims. Des menus variés et équilibrés sont proposés (disponibles sur notre site internet) : 1 entrée, un plat complet, 1 produit laitier et 1 dessert.
Les enfants sont encouragés à goûter à chaque plat mais jamais forcés.

Des repas alternatifs sont également proposés (sans viande et sans porc).

♣ **Horaires de l'accueil restauration du Groupe scolaire des Bords de l'Ardre** : de 11h30 à 13h35

♣ **Horaires de l'accueil restauration du Groupe scolaire d'Écueil** : de 12h à 13h50

c- **L'accueil périscolaire des Mercredis Récréatifs**

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) : prioritairement à ceux domiciliés sur le pôle Champagne Vesle, puis sur la Communauté Urbaine du Grand Reims et enfin aux extérieurs selon les places disponibles.

♣ **Fonctionnement** : du mercredi 6 septembre 2023 au mercredi 3 juillet 2024

♣ **Lieu** : Groupe scolaire d'Écueil : 11 rue de la Garenne – 51500 Écueil

♣ **Horaires et modalités** :

- Inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas,
- Un dossier d'inscription complet de l'année en cours est à fournir (bulletin d'inscription annuelle, fiches de renseignements et sanitaire, ...)

- **7h20 à 9h00 : garderie du matin,**
 - **Arrivée échelonnée jusqu'à 9h00**
 - Les parents déposent leurs enfants à la garderie à partir de 7h20
 - Les animateurs proposent des activités calmes et adaptées aux – de 6 ans et aux + de 6 ans dans les salles ou espaces d'activités : lecture, jeux de sociétés, jeux de construction...

- **9h00 à 12h00 : Accueil de loisirs du matin**
 - A 9h00 : les groupes – 6 et + 6 ans se forment avec leurs animateurs respectifs
 - Chaque groupe réalise l'activité mise en place par l'équipe en fonction de la thématique définie en amont : activité sportive, ludique, manuelle, culinaire...
 - Selon la météo, les activités sont adaptées voir modifiées afin de profiter du mieux possible des extérieurs et de l'air vivifiant
 - A 12h00 : les enfants sont dirigés vers la cantine ou départ de l'accueil possible

- **12h00 à 14h00 : pause méridienne avec restauration**
 - A 12h, les enfants inscrits (ceux présents depuis le matin ou ceux qui arrivent à 12h) s'installent dans le réfectoire
 - Installation aux tables dressées (service à table) : assiettes, couverts, verres, serviettes (bavoirs en fonction du repas pour les plus jeunes), pain.
 - Les animateurs leur servent leur repas : 1 entrée, un plat complet, 1 produit laitier et 1 dessert
 - Ils sont encouragés à goûter à chaque plat mais jamais forcés.
 - A la fin du repas (en moyenne 45 minutes à table), ils sortent de façon échelonnée afin d'éviter le chahut et en fonction des conditions sanitaires en vigueur.
 - Des activités d'extérieurs, de salles (lecture, coloriage, jeux de sociétés, jeux de construction...) ou un temps calme sera proposé aux enfants par leurs animateurs jusqu'à 14h00 en attendant le retour des copains de l'après-midi.
 - A 14h00 : les enfants sont dirigés vers les activités de l'après-midi ou départ de l'accueil possible

- **14h00 à 17h00 : Accueil de loisirs de l'après-midi**
 - Les groupes – 6 et + 6 ans se forment avec leurs animateurs respectifs
 - Les plus jeunes se dirigent avec leur animateur vers le dortoir pour leur temps calme
 - Chaque groupe réalise l'activité mise en place par l'équipe en fonction de la thématique définie en amont : activité sportive, ludique, manuelle, culinaire...
 - Selon la météo, les activités sont adaptées voir modifiées afin de profiter du mieux possible des extérieurs et de l'air vivifiant
 - Vers 16h00 : les enfants rangent leur salle et passent aux sanitaires se laver les mains afin de prendre leur goûter
Le goûter est à fournir par les familles : dans 1 sac au nom de votre enfant, merci de privilégier les denrées pouvant être stockées en dehors d'un réfrigérateur
 - 16h30 : jeux extérieurs ou intérieurs tous ensemble avant la fin de journée et les 1ers départs

- **17h00 à 18h45 : garderie du soir**
 - Départ échelonné à partir de 17h00 avec une personne habilitée à reprendre l'enfant
 - Les animateurs proposent des activités calmes et adaptées aux – de 6 ans et aux + de 6 ans dans les salles ou espace d'activités : lecture, coloriage, jeux de sociétés, jeux de construction...
 - Les responsables légaux ou personnes habilitées à reprendre le mineur ont la possibilité de venir rechercher leur enfant à partir de 17h00 de façon échelonnée jusqu'à 18h45

Tout enfant inscrit est censé être présent conformément à son inscription.

Les horaires d'arrivée (9h, 12h ou 14h) et de départ (12h, 14h et 17h) sont à respecter pour la bonne organisation de notre accueil et la réalisation de nos activités avec vos enfants.

Toute arrivée tardive ou tout départ anticipé devra être formulé par mail au service afin d'assurer la sécurité de tous (sans remise tarifaire possible et dégageant l'accueil de toutes responsabilités).

d- L'accueil Extrascolaire des vacances

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) : prioritairement à ceux domiciliés sur le pôle Champagne Vesle, puis sur la Communauté Urbaine du Grand Reims et enfin aux extérieurs selon les places disponibles.

♣ **Lieu : Groupe scolaire d'Écueil** : 11 rue de la Garenne – 51500 Écueil

♣ **Horaires et modalités :**

*L'inscription préalable est obligatoire, y compris pour un accueil occasionnel.
Aucun enfant ne pourra être accueilli sans le dossier d'inscription dûment complété
par le ou les responsables légaux de l'enfant.*

- Inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas MAIS aussi à la semaine sur la base d'un forfait en journées consécutives
- Un bulletin d'inscription pour la période de vacances souhaitée est à fournir. Il doit être complété des fiches de renseignements et sanitaire de l'année en cours
- **7h20 à 9h00 : garderie du matin,**
 - **Arrivée échelonnée jusqu'à 9h00**
 - Les parents déposent leurs enfants à la garderie à partir de 7h20
 - Les animateurs proposent des activités calmes et adaptées aux – de 6 ans et aux + de 6 ans dans les salles ou espaces d'activités : lecture, coloriage, jeux de sociétés, jeux de construction...

- **9h00 à 12h00 : Accueil de loisirs du matin**
 - A 9h00 : les groupes – 6 et + 6 ans se forment avec leurs animateurs respectifs
 - Chaque groupe réalise l'activité mise en place par l'équipe en fonction de la thématique définie en amont : activité sportive, ludique, manuelle, culinaire...
 - Selon la météo, les activités sont adaptées voir modifiées afin de profiter du mieux possible des extérieurs et de l'air vivifiant
 - A 12h00 : les enfants sont dirigés vers la cantine ou départ de l'accueil possible

- **12h00 à 14h00 : pause méridienne avec restauration**
 - A 12h, les enfants inscrits (ceux présents depuis le matin ou ceux qui arrivent à 12h) s'installent dans le réfectoire
 - Installation aux tables dressées (service à table) : assiettes, couverts, verres, serviettes (bavoires en fonction du repas pour les plus jeunes), pain.

- Les animateurs leur servent leur repas : 1 entrée, un plat complet, 1 produit laitier et 1 dessert
 - Ils sont encouragés à goûter à chaque plat mais jamais forcés.
 - A la fin du repas (en moyenne 45 minutes à table), ils sortent de façon échelonnée afin d'éviter le chahut et en fonction des conditions sanitaires en vigueur.
 - Des activités d'extérieurs, de salles (lecture, coloriage, jeux de sociétés, jeux de construction...) ou un temps calme sera proposé aux enfants par leurs animateurs jusqu'à 14h00 en attendant le retour des copains de l'après-midi.
 - A 14h00 : les enfants sont dirigés vers les activités de l'après-midi ou départ de l'accueil possible
- **14h00 à 17h00 : Accueil de loisirs de l'après-midi**
 - Les groupes – 6 et + 6 ans se forment avec leurs animateurs respectifs
 - Les plus jeunes se dirigent avec leur animateur vers le dortoir pour leur temps calme
 - Chaque groupe réalise l'activité mise en place par l'équipe en fonction de la thématique définie en amont : activité sportive, ludique, manuelle, culinaire...
 - Selon la météo, les activités sont adaptées voir modifiées afin de profiter du mieux possible des extérieurs et de l'air vivifiant
 - Vers 16h00 : les enfants rangent leur salle et passent aux sanitaires se laver les mains afin de prendre leur goûter
Le goûter est à fournir par les familles : dans 1 sac au nom de votre enfant, merci de privilégier les denrées pouvant être stockées en dehors d'un réfrigérateur
 - 16h30 : jeux extérieurs ou intérieurs tous ensemble avant la fin de journée et les 1ers départs
- **17h00 à 18h45 : garderie du soir**
 - Départ échelonné à partir de 17h00 avec une personne habilitée à reprendre l'enfant
 - Les animateurs proposent des activités calmes et adaptées aux – de 6 ans et aux + de 6 ans dans les salles ou espace d'activités : lecture, coloriage, jeux de sociétés, jeux de construction...
 - Les responsables légaux ou personnes habilitées à reprendre le mineur ont la possibilité de venir rechercher leur enfant à partir de 17h00 de façon échelonnée jusqu'à 18h45

♣ Périodes d'ouverture :

- Toussaint 2023 : du 23 octobre au 3 novembre 2023
- Noël 2023 : du 26 au 29 décembre 2023
- Hiver 2024 : du 26 février au 8 mars 2024
- Printemps 2023 : du 22 avril au 03 mai 2024
- Été 2024 : du 8 juillet au 02 août 2024

Un bulletin d'inscription sera disponible sur notre site internet en amont de chaque période de vacances scolaires.

♣ Plannings d'activités :

- Un planning d'activités adapté aux tranches d'âges, aux effectifs réels et au rythme de chaque enfant sera établi par les équipes en amont
- La mise en place d'activités sportives, culinaires et manuelles sera privilégiée dans le respect du rythme des enfants et des caprices météorologiques (ou sanitaires)
- Nous poursuivons notre objectif de vous proposer un planning sur notre site internet en même temps que les inscriptions ou à minima avant la clôture de celles-ci.
- Des sorties extérieures seront mises en place et nécessiteraient éventuellement une inscription à la journée avec repas.

II. L'inscription [Se référer à l'article 1 du règlement intérieur]

L'inscription préalable est obligatoire, y compris pour un accueil occasionnel.

Aucun enfant ne pourra être accueilli sans le dossier d'inscription dûment complété par le ou les responsables légaux de l'enfant.

L'inscription s'effectue avec un dossier d'inscription **de l'année en cours dûment complété et complet** :

- Bulletin d'inscription de l'accueil souhaité,
- La fiche de renseignements périscolaire - extrascolaire,
- La fiche sanitaire de liaison accompagnée de la copie des vaccins à jour (et le cas échéant du PAI en cours de validité),
- La notification des droits aux prestations familiales (CAF ou MSA) de moins de 3 mois avec la composition de la famille et le quotient familial **ou**, pour les non-allocataires, la photocopie de l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 du foyer (déclaration de l'année 2022 sur les revenus 2021). Pour rappel : sans justificatif application du tarif le plus élevé,
- La copie de l'attestation d'assurance.

Ce dossier est à communiquer :

- **Par mail** : periscolairecv@grandreims.fr
- Ou au format papier : à déposer uniquement au pôle Champagne Vesle à Gueux

a- Les accueils périscolaires (matin, restauration, soir) et l'accueil périscolaire des ~~Mercredis~~ **Récréatifs**

Aucune demande ne sera prise en compte oralement, un mail est impératif pour la bonne prise en compte de vos demandes.

Les bulletins uniques d'inscription aux accueils périscolaires (matin, restauration, soir) et l'accueil périscolaire des Mercredis Récréatifs vous permet de nous le compléter selon vos réels besoins et dans le respect du règlement intérieur)

- Inscription annuelle,
- Inscription trimestrielle,
- Inscription mensuelle à retourner par mail avant le 25 du mois précédent
- A la carte.

Pour les inscriptions et annulations, la demande est à effectuer par mail au pôle **48 heures avant au plus tard**, jours ouvrés selon le tableau ci-dessous :

Jour concerné :	Prévenir au plus tard le :
Lundi	Jeudi de la semaine précédente avant 8h
Mardi	Vendredi de la semaine précédente avant 8h
Mercredi	Lundi avant 8h
Jeudi	Mardi avant 8h
Vendredi	Mercredi avant 8h
	Attention : uniquement <u>les jours ouvrés</u> (samedi, dimanche et jours fériés ne comptent pas !)

b- L'accueil Extrascolaire des vacances

- Le bulletin d'inscription sera disponible environ 1 mois avant chaque période de vacances scolaires sur notre site : <https://champagne-vesle.grandreims.fr/>
- L'inscription s'effectue selon les modalités figurant sur le bulletin : inscription prise en compte sur la période d'inscription indiquée, puis selon les places disponibles.
- La modification ou l'annulation sans facturation est possible **uniquement** par mail à adresser au pôle **48 heures avant**, jours ouvrés (ex : annulation du mercredi à faire au plus tard le lundi 8h00 précédent par mail)

d- **Dispositions sanitaires** : Se référer à l'article 3 du règlement intérieur

e- **Tarification et Facturation**

Les tarifs sont fixés par la délibération de la CUGR du « CC-2022-230 du 15 décembre 2022 ».

Le calcul des tarifs s'effectue selon le quotient familial CAF ou MSA pour la restauration et selon les revenus pour les autres accueils.

Pour les calculs, fournir obligatoirement :

- La notification des droits aux prestations familiales (CAF ou MSA) de moins de 3 mois avec la composition de la famille et le quotient familial
- La photocopie de l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 du foyer

Sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué pour l'année scolaire

La facturation s'effectue à la réservation et non à la présence de l'enfant au sein des services périscolaire et extrascolaire.

En cas d'absence pour maladie, la famille doit tenir informé le service conformément au règlement intérieur (article 2).

Le règlement se fera auprès de la Trésorerie Municipale (134 rue Gambetta 51100 Reims).

En cas de séparation des parents, une alternance de la facturation est possible à condition d'avoir complété 1 dossier par responsable légal et de fournir un justificatif de séparation et de garde de l'enfant.

f- **Responsabilité – Respect – Divers** [Se référer aux articles 4 à 6 du règlement intérieur]

➤ **Responsabilité et sécurité**

- Les enfants inscrits sont placés sous la responsabilité du personnel encadrant de la structure.
- Pendant le temps d'accueil, les parents autorisent les agents de la CUGR à prendre toute mesure urgente s'imposant. Le personnel d'encadrement des enfants doit prendre connaissance des consignes de sécurité. Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur enfant pour les risques et responsabilités afférents à ce temps d'accueil et aux activités proposées.
- Une autre personne que celle exerçant l'autorité parentale peut être autorisée à venir chercher l'enfant. Pour cela, les parents doivent mentionner son identité sur la fiche de renseignements ou à tout moment par écrit. Sans cet accord écrit, le personnel ne pourra pas laisser partir l'enfant.

• **Rappels** :

- ✓ A partir du CM1 : Un enfant peut repartir seul des accueils périscolaires, avec l'autorisation d'un seul ou des 2 responsables légaux, selon le cas.
- ✓ A la sortie de l'accueil périscolaire : Un enfant au collège (soit dès la 6ème – à partir de 11 ans) peut venir chercher son frère ou sa sœur, avec l'autorisation d'un seul ou des deux responsables légaux, selon le cas.

➤ **Respect et cause d'exclusion** : se référer à l'article 5 du règlement intérieur

g- Charte de bonne conduite des enfants

a - Règles globales

- 1) Les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire sont menés par des adultes à qui chaque enfant doit un respect égal.
- 2) Chaque enfant doit respecter ses camarades et s'abstenir de toute moquerie ou mise à l'écart envers les autres.
- 3) Chaque enfant a le droit de jouer en utilisant le matériel mis à sa disposition.
- 4) Les enfants participent au rangement et aident à nettoyer, le cas échéant.
- 5) Aucun enfant n'est autorisé à se trouver seul dans une salle, à fouiller dans les armoires, bureaux, placards, à sortir seul d'une salle d'activité, excepté pour aller aux toilettes.

b - Règles cantine (en fonction du protocole sanitaire en vigueur).

- 1) Les enfants peuvent choisir leur table et les camarades avec qui ils mangent,
- 2) Les enfants s'engagent à goûter à chaque plat.
- 3) Les enfants ont le droit de discuter et de plaisanter dans la limite du respect de la tranquillité d'autrui.
- 4) à la fin de chaque repas :
 - Pour la restauration des bords de l'Ardre : le chef de table se lève pour débarrasser et nettoyer la table (une fois par semaine, rotation établie à l'avance) En maternelle, les enfants peuvent également être sollicités à moindre degré.
 - Pour la restauration d'Ecueil : en élémentaire, le service est en self, chaque enfant se sert et est tenu de déposer son plateau à la fin du repas. En maternelle, les enfants participent à leur niveau au débarrassage de leurs verres et couverts.

c - Règles activités

- 1) Les enfants peuvent pratiquer des activités variées proposées par les animateurs ou choisir par eux-mêmes.
- 2) Chaque groupe d'activité est déterminé en fonction de la classe de l'enfant ou de son propre choix.
- 3) Le rangement fait partie intégrante de l'activité. Chaque jeu/livre/jouet/etc. doit être rangé à sa place après utilisation.
- 4) Lors de l'accueil du soir, les enfants souhaitant effectuer leurs devoirs peuvent le faire mais aucune aide pédagogique ne pourra être mis en place par nos encadrants.

d - Matériel à fournir

- 1) Accueil du soir, mercredi après-midi et pendant les vacances : **goûter + boisson** (dans 1 sac au nom de votre enfant, en privilégiant les denrées pouvant être stockées en dehors d'un réfrigérateur).
- 2) Aucun matériel n'est demandé aux enfants dans le cadre de la réalisation des activités encadrées.
- 3) En cas de besoin spécifique, une demande par mail ou par voie d'affichage pourra être faite ; telles que la récupération d'habits trop petits, de vieilles blouses pour la peinture, de boîtes à œuf vides, de rollers ou trottinettes,...

6 - Les sanctions

En cas de manque de respect envers le personnel, le matériel, ou les locaux, des sanctions pourront être prises : changement de groupe d'activité, changement de table à la cantine, suppression du choix de l'activité, renvoi momentané...

En cas de problèmes répétés ou de comportement dangereux, le renvoi définitif pourra être envisagé en concertation avec la famille.